



Nachlassverträge - Concordats - Concordati

VD

1. Débitrice: **ARIA INTEGRATION SA**, Gratta-Paille 1,
1018 Lausanne
2. Date du sursis concordataire provisoire: 06.07.2017
3. Durée du sursis concordataire provisoire: 4 mois
4. Commissaire provisoire: Christophe SAVOY, agent d'affaires
breveté
Rue du Casino 4
1400 Yverdon-les-Bains
5. Remarques: LA PRESIDENTE DU TRIBUNAL DE L'ARRON-
DISSEMENT DE LAUSANNE
Sursis provisoire 293 LP
Par décision du 6 juillet 2017, la présidente du Tribunal de
l'arrondissement de Lausanne a accordé à ARIA INTEG-
RATION SA, Gratta-Paille 1, 1018 Lausanne, un sursis provisoire
de quatre mois, désigné Christophe Savoy, agent d'affaires
breveté à Yverdon-les-Bains, en qualité de commissaire provi-
soire et appointé l'audience préliminaire au jeudi 26 octobre
2017, à 10:00.
Vous avez droit de recourir au Tribunal cantonal, cour des
poursuites et faillites, par acte déposé en deux exemplaires
dans les dix jours dès la présente publication.

Tribunal d'arrondissement de Lausanne
1014 Lausanne Adm cant

03632685

